

Développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social



La e-santé & la m-santé

Des avantages concrets pour vos patients

Vous êtes médecin et souhaitez téléconsulter avec vos patients ? Vous développez des applications et des objets connectés et avez besoin d'un cadre pour renforcer la confiance des usagers ? Vous êtes un professionnel de santé et devez utiliser des logiciels métiers et des bases de données agréés ? Le point sur les outils, guides et référentiels produits par la HAS pour déployer la qualité et la sécurité en matière d'e-santé.

a télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Elle recouvre notamment la téléconsultation, la téléexpertise et la téléimagerie.

La téléconsultation

Il s'agit d'une consultation à distance. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient dans certains cas spécifiques (établissement pour personnes âgées dépendantes par exemple).

Les prérequis de la mise en œuvre d'une téléconsultation

- Aucune situation clinique n'est exclue a priori mais des critères d'éligibilité sont à vérifier. Ils dépendent notamment des capacités du patient (état cognitif, état psychique, état physique...). Une personne de l'entourage ou un professionnel de santé peuvent parfois être nécessaire auprès du patient.
- Le consentement du patient est obligatoire.
- La qualité de la communication à distance est fondamentale.
- Les échanges avec le patient et avec les autres professionnels de santé doivent être sécurisés.

Télémédecine

6 BÉNÉFICES ATTENDUS POUR LES PATIENTS

- 1. Facilite l'accès aux soins pour tous
- 2. Améliore la qualité de vie des patients
- **3. Favorise** la coordination entre professionnels de santé
- **4. Prévient** les hospitalisations ou réhospitalisation
- 5. Diminue le recours aux urgences
- **6. Réduit** le coût des transports

Téléconsultation

QUELLES INFOS DANS
LE DOSSIER DE MON PATIENT ?

- Le compte rendu médical
- Les médicaments éventuellement prescrits
- L'identité des professionnels ayant participé à cet acte
- La date et l'heure de cet acte
- Les incidents techniques éventuellement survenus au cours de l'acte

La téléexpertise

Cet acte permet à un médecin (« médecin requérant ») de solliciter à distance, l'avis d'un ou de plusieurs confrères (« médecin requis »).

La mise en œuvre d'une téléexpertise

Le recours à la téléexpertise relève de la décision du médecin requérant mais le médecin requis peut s'y opposer s'il estime que toutes les conditions ne sont pas réunies (informations médicales incomplètes par exemple).

Toutes les situations médicales sont potentiellement concernées par latéléexpertise. Quelle que soit la situation clinique, le médecin requérant doit demander et recueillir le consentement préalable de son patient.

Concrètement, la téléexpertise implique un échange ou un partage de données, en direct ou en différé, entre deux professionnels médicaux. Une messagerie sécurisée de santé ou une plateforme de partage sécurisée sont donc nécessaires.

La téléimagerie

Il s'agit d'actes d'imagerie médicale réalisés à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Ils concernent:

- la radiologie (radiologie conventionnelle, tomodensitométrie [scanner], imagerie par résonance magnétique [IRM]);
- la médecine nucléaire à visée diagnostique (scintigraphies, tomographie par émission de positons [TEP]).

Radiologues: quelles bonnes pratiques en téléimagerie?

Quel que soit le lieu où se situe le patient, la téléimagerie a vocation à apporter, un accès aux examens d'imagerie et à l'expertise. Elle est complémentaire de l'imagerie médicale en présentiel et contribue à renforcer et à consolider l'offre de soins en mettant en réseaux les sites demandeurs et les imageurs à distance.

Des documents partagés (convention/contrat), définissent le champ des actes, les bénéfices attendus pour les patients, les engagements des structures et des acteurs, l'organisation, les rôles et responsabilités et les règles de fonctionnement. Pour en savoir plus : « Téléimagerie : guide de bonnes pratiques », guide et fiche mémo disponibles sur **www.has-sante.fr**



101 référentiel règles de bonnes pratiques

Applis et objets connectés : concevoir des outils de qualité

La santé mobile (ou m-santé) regroupe les pratiques médicales et de santé publique supportées par des appareils mobiles, tels que les téléphones mobiles, les personal digital assistant (PDA) et autres appareils sans fil. La HAS a établi un référentiel de bonnes pratiques pour les concepteurs et développeurs de ces outils.

Près de 100 000 applications santé sont actuellement disponibles et de nouvelles apparaissent chaque jour. Certaines proposent des conseils individualisés, recueillent des données personnelles (poids, tension, fréquence cardiaque...), ou délivrent des informations médicales. Leur développement se fait toutefois sans cadre prédéfini, ce qui soulève de nombreuses questions sur leur fiabilité médicale, la réutilisation des données collectées ou le respect de la confidentialité.

Le référentiel comprend 101 règles de bonnes pratiques regroupés en 5 domaines (cf. visuel ci-contre). Il vise à améliorer la fiabilité et la sécurité de ces applications et objets connectés afin que les utilisateurs, particuliers comme professionnels, puissent les utiliser en toute confiance. Ce référentiel porte sur les outils connectés sans finalité médicale déclarée. Il s'agit essentiellement des applications liées à la prévention, au bienêtre. Les dispositifs médicaux sont exclus du périmètre de ce référentiel.

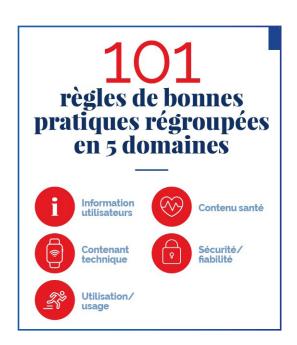
Quels sont les principaux critères à respecter ?

Ce référentiel préconise notamment qu'une application santé ou qu'un objet connecté :

- délivre des informations de santé fiables et de qualité;
- soit techniquement performant;
- garantisse la confidentialité et la sécurité des données personnelles;
- soit ergonomique et d'utilisation simple.

Un niveau d'exigence adapté au public ciblé et à l'usage

Les 101 bonnes pratiques contenues dans le référentiel ne sont pas toutes exigibles pour toutes les applications santé ou objets connectés. En fonction du principal utilisateur cible et de la destination d'usage, le niveau d'exigence varie selon une matrice de risque.



© Haute Autorité de santé – Octobre 2019– Déclinaison maquette : Valérie Combe – HAS

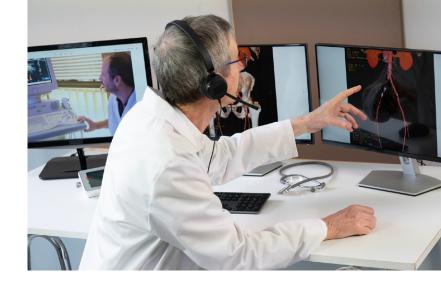
Utiliser des logiciels métiers certifiés

Vos logiciels métiers peuvent être soumis à une procédure de certification. Cette certification facultative permet d'attester que le logiciel répond aux critères contenus dans les référentiels définis par la HAS: informations sur le patient et sur le médicament, affichage des produits de santé, alertes de contre-indications et d'interactions médicamenteuses...

Qu'est-ce qu'un logiciel métier?

Les logiciels métiers permettent :

- de « réutiliser » les données cliniques générées au cours de la prise en charge dès lors qu'elles sont recueillies sous un format structuré et codé (standardisé). Ces données deviennent alors une ressource fiable et accessible pour suivre l'évolution au long cours d'un malade, améliorer les processus de prise en charge, générer des analyses et évaluations, etc.;
- de favoriser la communication et la coordination des soins ;



 d'accéder aux recommandations de bonne pratique en cours de consultation en fonction du profil du patient.

On distingue deux types de logiciels métiers pouvant être certifiés

- Le logiciel d'aide à la prescription. Il en existe deux types :
 - le LAP hospitalier, utilisé en établissement de santé, limite les choix de médicaments à des listes définies (livret thérapeutique);
- le LAP de médecine ambulatoire.
- Le logiciel d'aide à la dispensation (analyse des prescriptions, conseil et délivrance des médicaments) que ce soit à l'hôpital (pharmacie à usage intérieur) ou en officine.

Vos logiciels métiers certifiés

L'objectif de la certification est d'améliorer l'efficience de la prescription, de réduire le risque iatrogénique, et de diminuer le coût du traitement à qualité égale. Elle facilite le travail des utilisateurs et favorise la conformité réglementaire de la prescription (notamment la prescription en dénomination commune internationale) et de la dispensation. La HAS élabore des référentiels reprenant l'ensemble des exigences à respecter.

Voir aussi sur www.has-sante.fr

- Téléconsultation et téléexpertise : guide de bonnes pratiques
- Téléimagerie : guide de bonnes pratiques
- Éligibilité aux actes de téléconsultation et de téléexpertise: fiche mémo
- Expérimentations relatives à la prise en charge par télémédecine
- Téléconsultation et téléexpertise : guide de bonnes pratiques
- Référentiel de bonnes pratiques sur les applications et les objets connectés en santé (mobile Health ou mHealth)
- Liste des LAP de médecine ambulatoire certifiés
- Liste des LAP hospitaliers certifiés

Retrouvez tous nos travaux et abonnez-vous à l'actualité de la HAS **www.has-sante.fr**







